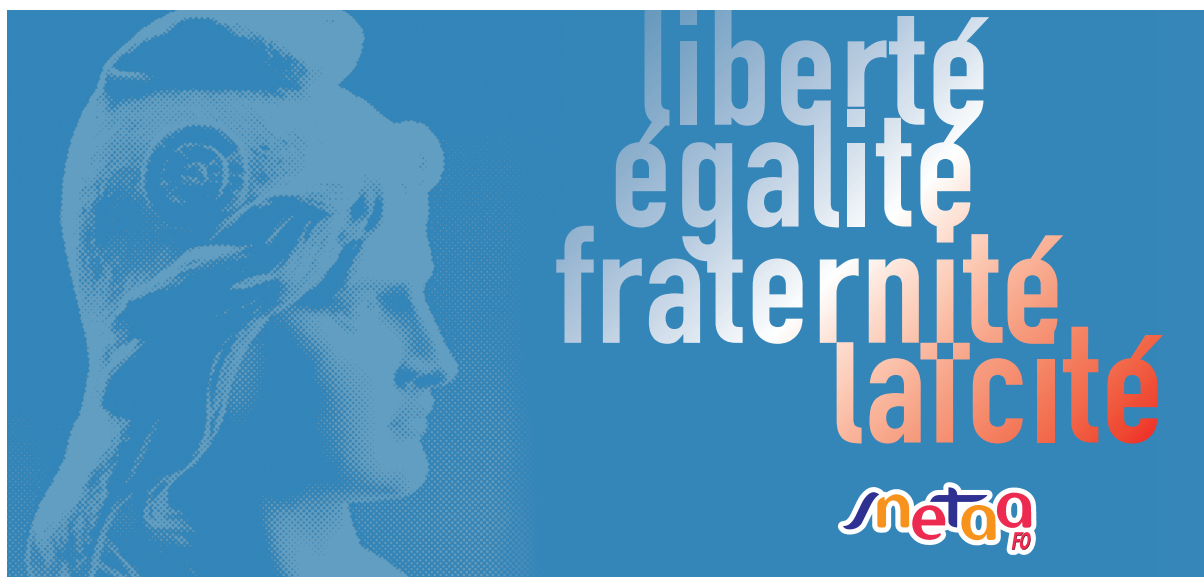




110 ANS ET PAS UNE RIDE !

Laïcité : La loi de séparation des églises et de l'État a 110 ans

La loi de séparation des Églises et de l'État fête cette année ses 110 ans. Le Sénat avait demandé au travers d'une Résolution votée le 31 mai 2010 que « la République Française instaure une journée nationale de la laïcité, garante de la cohésion républicaine, non fériée ni chômée, fixée au 9 décembre ». Cette proposition de résolution a été reprise par l'Assemblée Nationale. La même année, l'Observatoire de la Laïcité recommande au Gouvernement d'instituer une « journée nationale de la laïcité » le 9 décembre de chaque année au cours de laquelle un moment serait consacré dans tous les établissements scolaires à la lecture et à l'explication de la « Charte de la laïcité à l'école ».

Le Ministère de l'Éducation nationale a mis en œuvre cette recommandation. Cette année, une circulaire est publiée dans le BOEN n° 41 du 5 novembre 2015, « 110e anniversaire de la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État ». Le gouvernement incite les personnels à « prendre toutes les initiatives pédagogiques susceptibles de mobiliser la réflexion des élèves en vue de la mise en valeur du sens et du bénéfice du principe de laïcité », et donne nombre d'indications, de références pour aider les personnels dans leur travail. La responsable de la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire, (DEGESCO) conseille aux personnels d'utiliser un ensemble de ressources d'accompagnement, disponibles sur le site EDUSCOL et sur le site du réseau Canope, afin « d'engager une réflexion avec les élèves » autour de la laïcité. Cette réflexion peut également être menée dans le cadre de l'enseignement moral et civique précise le courrier de la DEGESCO, en renvoyant vers des ressources disponibles également sur Endocol.

Le 21 octobre, un « livret de la laïcité » a été adressé aux chefs des établissements scolaires. Il donne des pistes aux équipes éducatives, afin de « faire comprendre et vivre » la laïcité à l'école.

« Enfin, le parcours de formation M@gistère dédié à laïcité est désormais installé en auto-formation afin que chaque enseignant et personnel d'éducation puisse y avoir accès », conclut la DEGESCO. Elle rappelle aussi que dans chaque académie, un référent laïcité est « à la disposition des équipes pour concevoir les moyens de faire du 9 décembre une grande journée de mobilisation dans leurs écoles »

Bref, un effort sans précédent est fait pour que la journée du 9 décembre soit réussie.

Au **SNETAA** nous nous en réjouissons. Toutefois nous avons quelques remarques à formuler.

Le Ministère fournit, certes, un « corpus », pour aider les personnels mais il ne faudrait pas que ces corpus, ces « ressources » soient considérées comme les seules à utiliser : on risquerait d'abord de se retrouver avec une « information officielle », alors que bon nombre de travaux de valeur qui ne figurent pas dans les documents référencés par le ministère ont été publiés tant sur la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, que sur la laïcité. Et puis comme tout sujet touchant à la sociologie, les travaux demeurent en cours et apportent, régulièrement, des contributions nouvelles et intéressantes.

On risquerait qu'une définition étriquée, et donc réductrice de la laïcité apparaisse.

Deux remarques concernent le « livret de la laïcité ».

Le chapitre « Laïcité et enseignement » amène à s'interroger sur la signification du conseil: « éviter la confrontation ou la comparaison du discours religieux et du savoir scientifique. Dans les disciplines scientifiques, il est essentiel de refuser d'établir une supériorité de l'un sur l'autre comme de les mettre à égalité ». Que doivent faire les professeurs ? N'y a-t-il pas là un risque de remise en cause du « savoir »

Nous avons affaire à des jeunes en devenir, et il faut être prudent. Ce sont certes avec de jeunes consciences en formation, et il ne faut pas les heurter, mais cela ne justifie pas de ne plus distinguer « le savoir » du « croire ». La liberté absolue de conscience, le respect de l'autre -et de soi-même-, l'apprentissage de l'égalité de tous devant la loi, la priorité donnée à l'intérêt général, bref, la laïcité ce ne peut pas être non plus des « saynètes », des « vidéos », des « jeux de rôles », ou des « *débats autour de dilemmes moraux* ».....

La laïcité, fondement de notre République est un principe trop important.

La création d'un « parcours de formation M@gistère » est sûrement louable, mais pose un problème: celui de la formation des personnels qui, jusqu'à présent avait lieu sur le temps de travail et était assurée par des formateurs. Ce n'est plus le cas avec ce « parcours de formation ». Ce qui est proposé n'est en réalité que l'application de la dernière réforme des obligations de service des enseignants définies dans le cadre des 1607 heures annuelles. Cette formation personnelle est effectuée sans échange possible, de fait avec peu d'efficacité mais avec bien des économies pour l'État: pas de remplaçants ni d'animateurs rémunérer, pas de frais de déplacement. Cela ressemble plus à un affichage politique qu'à un réel souci de formation des personnels.

Cela fait déjà longtemps que le **SNETAA-FO** fait part de son inquiétude face à la montée des fanatismes, dogmatismes, communautarismes et intégrismes. Pour que nous puissions vivre ensemble au sein de la République, l'École doit former les élèves aux principes de Liberté, d'Egalité, de Fraternité, de Solidarité et de Laïcité.

Et les horribles attentats perpétrés par des islamistes extrémistes nécessitent que les principes républicains démocratiques et laïques, fondements de notre société soient rappelés non pas au cours d'une journée mais de façon permanente.

Aussi est-il impératif de donner une véritable formation à la laïcité aux personnels aussi bien en formation initiale qu'en formation continue.

Et si le Ministère veut faire des économies qu'il commence par mettre en pratique le vieil adage républicain :

« A ECOLE PUBLIQUE, FONDS PUBLICS, A ECOLE PRIVEE, FONDS PRIVES ».